



Présentation du projet pilote de Prise en Charge Communautaire des Orphelins et Enfants Vulnérables dans la Province du Nahouri

Atelier sur les techniques d'évaluation d'impact des
projets de protection sociale
Ghana, du 24 au 28 Mai Avril 2010

*Présenté par Monsieur Seydou KABRE
Coordonnateur de l'Unité de Gestion Financière du SP/CNLS-IST*

1

Plan de la présentation

Introduction

1. Rappels du contexte et des objectifs du projet
 1. Contexte et objectifs du projet
 1. Evaluation de l'impact des interventions
 2. Modalités de transferts par groupe
 1. Critères de sélection des bénéficiaires
 1. Montants des transferts
 1. Organisation et mise en œuvre
 1. Coût et schéma de financement
 1. Mécanismes de gestion
2. Résultats obtenus
3. Difficultés et perspectives

Conclusion

2

Introduction

- Les interventions envisagées s'inscrivent dans le cadre déjà mis en place pour la prise en charge des OEV;
- Le gouvernement est engagé au plus haut niveau dans la recherche de solutions aux problèmes du VIH/Sida, en témoigne l'implication des plus hautes Autorités de notre pays.

3

1. Contexte et objectifs du projet

- Initié depuis 2002 sous le PA-PMLS après le projet pilote de Gaoua ;
- Le projet pilote a été adopté par la Banque et le Gouvernement en 2008 ;
- Le projet devait se dérouler dans la province du Nahouri

4

Objectif général

- Réduire les souffrances des malades du Sida et des ménages affectés par le VIH/Sida.

5

Objectifs spécifiques

- 1) Evaluer les impacts des interventions sur la santé, l'éducation et le bien être des OEV;
- 2) Proposer des pistes de solutions à la prise en charge;
- 3) Comparer différents systèmes pour venir en aide aux familles vulnérables;
- 4) Comparer l'efficacité des transferts de ressources aux ménages pauvres: transferts monétaires conditionnels et non conditionnels, rôle du genre.

6

2. Evaluation de l'impact des interventions

- Comparer 5 groupes de villages dans le Nahouri;
- Répartition aléatoire des villages du Nahouri dans les 5 groupes (faite en mai 2008);
- Enquête de base, faite en mai-juillet 2008;
- 1ère enquête de suivi fin de l'année scolaire en Juin 2009;
- 2ème enquête de suivi fin de l'année scolaire en Juin 2010.

7

3. Modalités de transfert par groupe

- 1er groupe: Transferts monétaires non-conditionnels alloués à la mère
- 2ème groupe: Transferts monétaires non-conditionnels alloués au père
- 3ème groupe: Transferts monétaires conditionnels alloués à la mère
- 4ème groupe: Transferts monétaires conditionnels alloués au père
- 5ème groupe: Groupe de contrôle

8

1er groupe: Transferts monétaires non-conditionnels alloués à la mère

- Dans les ménages éligibles sélectionnés, versement d'un transfert monétaire non conditionnel pour chaque enfant de 15 ans ou moins.
- Le montant varie avec l'âge.
- Le transfert est trimestriel.
- Le transfert est fait à la mère.
- Dans 15 villages, couvrant 650 ménages

9

2ème groupe: Transferts monétaires non-conditionnels alloués au père

- Dans les ménages éligibles sélectionnés, versement d'un transfert monétaire non-conditionnel pour chaque enfant de 15 ans ou moins.
- Le montant varie avec l'âge
- Le transfert est trimestriel
- Le transfert est fait au père.
- Dans 15 villages, couvrant 650 ménages

10

3ème groupe: Transferts monétaires conditionnels alloués à la mère

- Dans les ménages éligibles sélectionnés, versement d'un transfert monétaire conditionnel pour chaque enfant de 15 ans ou moins.
- Le montant varie avec l'âge ou le niveau scolaire.
- De 0 à 6 ans, le transfert est conditionnel à la visite du centre de santé.
- De 7 à 15 ans, il est conditionnel à l'inscription et à la fréquentation scolaire (au moins 90% des jours)
- Le transfert est trimestriel et est fait à la mère.
- Dans 15 villages, couvrant 650 ménages.

11

4ème groupe: Transferts monétaires conditionnels alloués au père

- Dans les ménages éligibles sélectionnés, versement d'un transfert monétaire conditionnel pour chaque enfant de 15 ans ou moins.
- Le montant varie avec l'âge ou le niveau scolaire
- De 0 à 6 ans, le transfert est conditionnel à la visite du centre de santé.
- De 7 à 15 ans, il est conditionnel à l'inscription et à la fréquentation scolaire (au moins 90% des jours)
- Le transfert est trimestriel et est fait au père.
- Dans 15 villages, couvrant 650 ménages

12

5ème groupe: groupe de contrôle

- Pendant la durée de la recherche-action, pas de transferts monétaires ;
- Dans 15 villages et 650 ménages;
- Nécessaire pour pouvoir mesurer l'impact;
- Répartition aléatoire des villages dans les 5 groupes (faite en mai 2008);

13

4. Critères de sélection des bénéficiaires

- C'est l'enquête - ménage (représentative sur le plan national) prioritaire la plus récente qui a été utilisée pour estimer la relation entre la consommation du ménage, les caractéristiques des ménages, et les caractéristiques du village;
- le critère de pauvreté a été établi sur base d'une liste de bien durables et celle-ci a été liée avec la consommation des ménages
- Eligibilité sur la base d'un critère de pauvreté ou de présence d'orphelins ou enfants vulnérables (OEV).
- Parmi les ménages éligibles, tirage aléatoire, au niveau du village, des ménages qui bénéficieront des transferts.
- L'intervention est limitée aux enfants présents dans le ménage au démarrage du projet
- La sélection a été faite en mai-juin 2008.

14

5. Montant des transferts

- Transferts non-conditionnels:
 - 0-6 ans: 1000 CFA/trimestre ou 4000 CFA/an;
 - 7-10: 2000 CFA/trimestre ou 8000 CFA/an;
 - 11-15: 4000 CFA/trimestre ou 16000 CFA/an ;
- Transferts conditionnels:
 - 0-6 ans: 1000 CFA/trimestre ou 4000 CFA/an sur la base de la fréquentation des formations sanitaires;
 - 7-10 ans 2000 CFA/trimestre ou 8000 CFA/an du CP1 au CE2;
 - 11 à 15 ans 4000 CFA/trimestre ou 16000 CFA/an du CM1 à la 4^{ème}
 - Les enfants sont identifiés par des carnet de couleur différente selon que le transfert est conditionnel ou non, à la mère ou au père .

15

6. Organisation et mise en œuvre

- Au plan national: l'UGF du SP-CNLS/IST sera chargée de la gestion financière et l'UCPSE en assurera le suivi évaluation; l'Université de Ouagadougou se chargera de l'étude de base;
- Au plan local, le Comité Provincial, les Comités Communaux de lutte contre le Sida, l'action sociale, la santé, l'enseignement et les CVLS seront chargés de la coordination et de la mise en œuvre ;
- Au plan international, le Département de Recherche de la Banque Mondiale se chargera de la supervision scientifique du projet;

16

7. Coût et schéma de financement

- Le coût total est 622,25 millions de Francs CFA se répartissant comme suit:
- 366 millions de FCFA pour le financement des actions;
- 256,25 millions de FCFA soit 625,000 dollars US sur le budget de la Banque Mondiale ou obtenu auprès d'autres PTF pour la réalisation des études de base et d'évaluation intermédiaire et finale.

17

8. Mécanismes de gestion

- Les mécanismes de gestion seront basés sur les procédures de gestion du panier Commun/Sida;
- Les transferts de fonds se feront soit dans un compte ouvert pour chaque ménage ou par l'intermédiaire du CPLS ou du CCLS;

18

. Quelques résultats du projet (exemples pour deux transferts)

Période	NOMBRE D'OEV			MONTANT PAR TRANCHE D'AGES				
	0-6 ans	7-10 ans	11- 15 ans	Total	0-6 ans	7-10 ans	11- 15 ans	Montant total
Janvier/Mars 2009	3 164	1 801	1 494	6 459	3 164 000	3 602 000	5 976 000	12 742 000
Avril/Juin 2009	3 174	1 829	1 526	6 529	3 174 000	3 658 000	6 104 000	12 936 000

Conclusion

- Le présent projet a été conçu et sera développé aux fins d'apprendre les meilleures pratiques de prise en charge des OEV;
- A cet effet et pour obtenir les résultats souhaités dans de meilleures conditions, la contribution de tout un chacun est vivement attendue.



**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION.**